Envoyé en préfecture le 17/07/2020 Reçu en préfecture le 17/07/2020 Affiché le

ID: 011-200035855-20200717-20200124-DE

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE:

INSTITUTION ET VIE

POLITIQUE

SOUS-DOMAINE: DESIGNATION DE REPRESENTANTS

OBJET: Désignation des représentants de la CCCLA au POLE D'EQUILIBRE **TERRITORIAL ET** RURAL

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 4 juillet 2020

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE:

PAR PUBLICATION LE

PAR DELEGATION LE

Procurations: Claire DARCHY à Nathalie NACCACHE, Préscillia GRANIER à Bernard GRIMAUD, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Régine SURRE à

Brigitte BATIGNE, Marc TARDIEU à Charles PAULY.

Signature

Secrétaire de séance : Cédric LEMOINE.

Séance du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 à 18 heures 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Pascal ASSEMAT. Pierre BARBAUD. Brigitte BATIGNE, Guy Robert BATIGNE, BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane **BOURGEOIS** MOYER. Alain BOUSQUET, CAFFIER, Karole Didier CALMETTES. Sandrine CAMPGUILHEM. Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Pascale Véronique CORROIR, Gilbert COSTE. CRAVERO. Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean GLEIZES, Sauveur GOMEZ, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD. Evelyne GUILHEM, **Philippe** GUIRAUD. Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES, Cédric LEMOINE, Thierry MALLEVILLE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, PECH, Charles Bernard Henri POISSON. PAULY,

Jean-Francois POUZADOUX. Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, QUAGLIERI, RATABOUIL. Nicolas Jean-Pierre Jacqueline RAUZY. Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL, TERRISSON. Gilles Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,

Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

titulaires remplacés conseillers par suppléants : Didier MAERTEN Pascale CRAVERO, Cédric **MALRIEU** par Sauveur GOMEZ, René MERIC par Jean GLEIZES, Hubert NAUDINAT par

Jérôme WILTZIUS.

Excusés: Hubert CHARRIER, Bruno POMART.

VU les articles L. 2121-33 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats mixtes fermés ne renvoie, pour les modalités de désignation des délégués des EPCI à fiscalité propre au sein du conseil syndical, à aucune disposition législative ou règlementaire imposant le recours au scrutin secret. Par conséquent, les représentants des EPCI à fiscalité propre au sein des conseils syndicaux des syndicats mixtes fermés peuvent ne pas être élus au scrutin secret, dès lors que les membres de l'organe délibérant ont décidé à l'unanimité de déroger à cette règle.

VU l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 permet aux conseillers communautaires de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

Monsieur le Président sollicite donc le conseil communautaire afin de désigner les représentants de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois audit syndicat, à savoir 17 délégués titulaires et 17 délégués suppléants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, de déroger au scrutin secret.

DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ciaprès au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Statut	Membre représenté
Monsieur	GREFFIER	Philippe	Délégué	Titulaire	CASTELNAUDARY
Monsieur	POISSON	Henri	Délégué	Titulaire	ISSEL
Monsieur	GUIRAUD	Dominique	Délégué	Titulaire	VERDUN EN LAURAGAIS
Monsieur	MONOD	Pierre	Délégué	Titulaire	MAS SAINTES PUELLES
Monsieur	CESSES	Christian	Délégué	Titulaire	FENDEILLE
Monsieur	MERCIER	Alain	Délégué	Titulaire	VILLENEUVE LA COMPTAL
Monsieur	QUAGLIERI	Jean-Pierre	Délégué	Titulaire	LASBORDES
Monsieur	DEMANGEOT	François	Délégué	Titulaire	CASTELNAUDARY
Monsieur	PRADEL	Christophe	Délégué	Titulaire	MONTFERRAND
Madame	NACCACHE	Nathalie	Déléguée	Titulaire	LABASTIDE D'ANJOU
Monsieur	BATIGNE	Robert	Délégué	Titulaire	SALLES SUR L'HERS
Monsieur	VELAND	Raymond	Délégué	Titulaire	SOUILHE
Monsieur	BONDOUY	Guy	Délégué	Titulaire	SAINT MARTIN LALANDE
Madame	CHABERT	Sabine	Déléguée	Titulaire	CASTELNAUDARY
Madame	CAMPGUILHEM	Sandrine	Déléguée	Titulaire	MAYREVILLE
Monsieur	TERRISSON	Gilles	Délégué	Titulaire	MONTMAUR
Monsieur	RAUZY	Nicolas	Délégué	Titulaire	LES CASSES

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID: 011-200035855-20200717-20200124-DE

20200124

Monsieur	OURLIAC	Serge	Délégué	Suppléant	SAINT PAPOUL
Monsieur	ASSEMAT	Pascal	Délégué	Suppléant	BARAIGNE
Monsieur	GUIRAUD	Jean-Pierre	Délégué	Suppléant	VERDUN EN LAURAGAIS
Monsieur	DOUSSAT	Loïc	Délégué	Suppléant	BELFLOU
Monsieur	WILTZIUS	Jérôme	Délégué	Suppléant	PEYREFITTE SUR L'HERS
Monsieur	GAUTHIER	Freddy	Délégué	Suppléant	SOUILHE
Monsieur	LAMARQUE	Gérard	Délégué	Suppléant	SAINT PAULET
Monsieur	CHARRIER	Hubert	Délégué	Suppléant	PEYRENS
Monsieur	SERRES	Charly	Délégué	Suppléant	SAINT PAPOUL
Madame	MARTIN	Nicole	Déléguée	Suppléant	RICAUD
Madame	CORROIR	Véronique	Déléguée	Suppléant	TREVILLE
Madame	EXPERT	Reine	Déléguée	Suppléant	LES CASSES
Madame	CARRIERE	Nathalie	Déléguée	Suppléant	SALLES SUR L'HERS
Monsieur	JURADO	Olivier	Délégué	Suppléant	LAURABUC
Madame	BEAUDONET	Maryline	Déléguée	Suppléant	MAS SAINTES PUELLES
Madame	MILHAU	Stéphanie	Déléguée	Suppléant	MEZERVILLE
Monsieur	BONDOUI	Régis	Délégué	Suppléant	MONTFERRAND

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 9 juillet 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER